

Changements des règles de la Ligue des Championnats Canadiens en réponse aux mises à jour proposées par la FINA.

La FINA a approuvé une série de nouvelles règles pour le water-polo. Tel qu'indiqué au point 2.1.2 du Guide de la LCC « Si le Comité technique de water-polo de la FINA (CTWP) et (ou) le Bureau de la FINA modifie les règles du jeu, la LCC aura l'option d'appliquer ces nouvelles règles immédiatement. »

Water Polo Canada et le Comité des compétitions LCC ont consulté la liste des modifications de règles et ils ont pris les décisions suivantes concernant chaque modification de règle (**conformément au résumé complet de la FINA**). **LES NOUVELLES RÈGLES DE LA LCC ENTRERONT EN VIGUEUR LE 31 JANVIER 2019 ET ELLES SERONT APPLIQUÉES À CHAQUE CATÉGORIE DE COMPÉTITION (GROUPE D'ÂGE).**

VEUILLEZ NOTER QUE LES AMENDEMENTS AUX RÈGLES #2, #3, #9, #10 ET #15 SONT DÉJÀ EN VIGUEUR DEPUIS LE DÉBUT DE LA SAISON DE LA LCC. L'INFORMATION CI-DESSOUS NE CONCERNE QUE LES RÈGLES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ IMPLANTÉES POUR LA LCC.

DE PLUS, LES AMENDEMENTS AUX RÈGLES #5, #7, #13, #16 ET #18 NE SERONT PAS IMPLANTÉS PUISQUE L'ÉQUIPEMENT ET LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES NE SONT PAS ENCORE DISPONIBLES AU CANADA.

L'amendement à la règle #8 a été surligné en jaune puisqu'il représente le changement le plus important aux règles de water-polo déjà en place.

Amendement 1 :

« Le chronométreur responsable du temps de possession doit remettre le cadran à 20 secondes quand a) le ballon est remis en jeu après l'attribution d'un corner, b) suite à un rebond après un tir qui ne cause pas le changement de possession et c) après une exclusion.

DÉCISION WPC : CETTE RÈGLE NE SE SERA PAS IMPLANTÉE DANS LA LCC. PEU OU PAS DE COMPLEXES SPORTIFS CANADIENS NE POSSÈDE L'ÉQUIPEMENT PERMETTANT AU CADRAN DE TIR (SHOT-CLOCK) D'AVOIR DEUX RÈGLAGES DISTINCTS DE RÉINITIALISATION.

Amendement 4 :

Une zone SUPPLÉMENTAIRE de substitution se trouvera à n'importe quel endroit entre la ligne de but et la ligne de centre du terrain dans la moitié du terrain de jeu des équipes (pour les substitutions en action).

[Note : un joueur exclu ou un remplaçant doit toujours faire son entrée par la zone d'entrée située dans le coin.]

DÉCISION WPC : CETTE RÈGLE NE SE SERA PAS IMPLANTÉE DANS LA LCC. CE NE SONT PAS TOUS LES COMPLEXES SPORTIFS ACCUEILLANT DES MATCHS DE LA LCC QUI POSSÈDENT DES CORDES LATÉRALES, ET SANS LES CORDES LATÉRALES, IL EST IMPOSSIBLE D'IMPLANTER CETTE RÈGLE.

Amendement 6 :

Il doit y avoir un intervalle de trois minutes entre la deuxième et la troisième période.

Décision WPC : **CETTE RÈGLE NE SERA PAS IMPLANTÉE DANS LA LCC. LA LCC CONTINUERA D'AVOIR DES PAUSES DE DEUX MINUTES ENTRE CHAQUE PÉRIODE DE JEU.**

Amendement 8 :

Règle actuelle : WP 14.3 (d) – “Un but peut être marqué par (d) un tir immédiat sur coup franc décerné à l'extérieur des 5 mètres.

Nouvelle Règle : Un but peut être marqué avec un tir immédiat sur coup franc réalisé et décerné à l'extérieur des 6 mètres. Si un joueur ne tire pas immédiatement à l'extérieur des 6 mètres, le joueur peut faire une feinte ou bouger (dribbler) avec le ballon pour tirer ensuite, mais seulement si le ballon a été visiblement remis en jeu. Remettre visiblement le ballon en jeu signifie que le ballon doit quitter la main du joueur en possession (ex. placer le ballon sur l'eau, faire tourner le ballon hors de la main du joueur, etc.) Lorsque le joueur remet visiblement le ballon en jeu, l'équipe en défensive peut attaquer le joueur.

Décision WPC : **CETTE RÈGLE SERA IMPLANTÉE DANS LA LCC.** (Note : La catégorie 14 ans et moins utilisera une ligne de 5 mètres au lieu de 6 mètres. La modification de la règle permettant aux joueurs de simuler ou de dribbler, puis de tirer après avoir mis la balle en jeu s'applique, mais la ligne de démarcation reste à 5 mètres au lieu de 6 mètres).

Amendement 11 :

Nouvelle règle : À l'intérieur de la zone de 6m, lorsqu'un joueur nage avec et/ou tient le ballon et qu'il est freiné (attaqué) par derrière lors d'une tentative de tir, une faute de pénalité doit être décernée. [Note : à moins que le défenseur ne touche qu'au ballon.]

Décision WPC : **CETTE RÈGLE SERA IMPLANTÉE DANS LA LCC.**